



WWW.ANFH.FR

ALPES

DEMANDE DE CO-FINANCEMENT À HAUTEUR DE 75 % DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS D'ENTRÉE SANITAIRES OU SOCIAUX OU EXAMENS

AIDE-SOIGNANT, INFIRMIER, ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF, MONITEUR ÉDUCATEUR, ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ, CAFERUIS, CAP...

INTITULÉ DE LA PRÉPARATION AU CONCOURS OU EXAMEN :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LE PROGRAMME ET LE DEVIS SOUS PEINE DE NON EXAMEN DE LA DEMANDE

ÉTABLISSEMENT :

RENSEIGNEMENTS

NOM DE L'AGENT CONCERNÉ	PRÉNOM	FONCTION	GRADE	SERVICE

RUBRIQUE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT :

Organisme présenté par l'établissement :

Montant total des frais pédagogiques par agent :€

Quelles possibilités d'évolution seront offertes à(aux) agent(s) (études promotionnelles ...) ? :

obligatoire sous peine de non examen de la demande

Si l'agent pour lequel un accord de cofinancement a été donné annule sa formation de préparation concours ou examen, le cofinancement pourra bénéficier à un agent suivant la même préparation concours ou examen.

Bulletin à retourner à l'ANFH avant
le **27 octobre** (pour les actions débutant
au premier semestre 2018) et/ou le
5 mai 2018 (pour les actions débutant
au second semestre 2018)

Signature du directeur et cachet de l'établissement :